



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lycée E.J. Marey
5 rue du 16^{ème} Chasseurs
21200 BEAUNE
☎ 03.80.24.83.00
☎ Fax : 03.80.24.83.01
E-mail : 0212045j@ac-dijon.fr
Site : <http://www.lycee-marey-beaune.fr>



Beaune le 6 novembre 2020

Information quant à l'organisation de l'accueil des élèves à compter du lundi 9 novembre 2020.

Suite à notre communication précédente qui indiquait une possible mise en place de l'alternance au lycée Marey et à l'intervention du ministre de l'Éducation Nationale, M. Blanquer en date du 5 novembre 2020, qui nous autorise à poursuivre dans ce sens, nous vous informons que cette alternance débutera le lundi 9 novembre 2020.

Aussi, les élèves seront accueillis une semaine sur deux au lycée, à l'exception des CAP-EPC1, TCAPVTE, 2 MGA, 1 MGA, 2MIGC, 1RPIP, TRPIP, ERPC1 et ERPC2.

Le principe retenu est la mise en place de groupes le plus équilibré possible quant à l'effectif.

Pour les constituer, il a été tenu compte de plusieurs paramètres :

- La réduction des effectifs globaux au sein du lycée, par classe, au self et à l'internat.
- L'emploi du temps ne change ni pour les enseignants, ni pour les élèves.
- L'alternance se fera sur le rythme semaine A / semaine B / semaine B / semaine A (ABBA) afin de permettre à chaque élève de chaque groupe de bénéficier du même nombre d'heures d'enseignement sur un mois. Lundi 9 novembre est donc en semaine A.
- Les changements de groupe ne seront pas possibles pour toutes les raisons évoquées plus haut.

Mode de fonctionnement :

Les enseignants assurent l'intégralité de leur service en présentiel quelle que soit la semaine.

Tous les élèves doivent travailler pendant la totalité du temps scolaire ordinaire, que ce soit en cours, en classes virtuelles ou en autonomie.

Pour faciliter la gestion des absences, nous rappelons aux parents qu'il est indispensable de prévenir par téléphone en cas d'absence de leur enfant.

Vous trouverez ci-joint le tableau de répartition des élèves en groupe : ce même tableau a par ailleurs été diffusé aux élèves ce vendredi en version papier avec un certificat de scolarité servant d'attestation pour se déplacer.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lycée E.J. Marey
5 rue du 16^{ème} Chasseurs
21200 BEAUNE
☎ 03 80 24 83 00
☎ Fax : 03 80 24 83 01

E-mail : 0212045@ac-dijon.fr
Site : <http://www.lycee-marey-beaune.fr>



Restauration :

Cette nouvelle organisation permettra d'accueillir les élèves au self dans de meilleures conditions de distanciation sanitaire.

A partir du lundi 9 novembre, les élèves étant présents au lycée Marey par alternance, le tarif de la restauration sera le tarif prestation (4€40) pour tous les élèves demi-pensionnaires, à l'initiative de la Région.

ATTENTION : si vous n'avez pas réglé le forfait trimestriel dans son intégralité, il est possible que votre enfant ne puisse pas réserver son repas avec sa carte lundi. En début de semaine, il y aura donc une tolérance : votre enfant pourra tout de même prendre son repas au self en réservant directement à l'intendance. Dans ce cas, veuillez rapidement approvisionner le compte restauration de votre enfant par un chèque, en espèce ou en ligne.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Mme Bourdin à l'intendance du lycée Marey : 03 80 24 83 19 ou 03 80 24 83 00.

Internat :

Désormais, lorsque les internes ne sont pas en espace nuit individuel, ils seront 2 maximum par chambre.

Nous sommes conscients des désagréments que cette organisation peut apporter mais nous privilégions la réduction du risque sanitaire.

L'équipe de direction

